



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF CALAMITES AGRICOLES – SECHERESSE 2019

Rodez, le 4/11/2020

Mise en paiement du solde

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les exploitations agricoles, qui détiennent des surfaces fourragères dans l'une des 10 communes reconnues sinistrées par arrêté ministériel du 21 février 2020 portant reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019, a fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est achevée.

Le solde de l'indemnisation des dossiers Sécheresse 2019 (paiement à hauteur de 100 %) est en cours de paiement.

Un montant total de 1 700 842 € a été versé au titre de l'indemnisation de la Sécheresse 2019. Ce paiement concerne 356 exploitations éligibles à la procédure calamités agricoles Sécheresse 2019.

Le versement de cette aide Sécheresse 2019 s'est effectuée en trois temps pour l'ensemble des dossiers sur la période du 15 juillet au 2 novembre 2020 de la façon suivante :

- le 15/07/2020, versement de 20 % pour acompte,
- le 21/08/2020, versement de 80 % après 2^e acompte,
- le 02/11/2020, versement de 100 % après 3^e acompte.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

